



Syndicat  
Intercommunal  
d'Énergies  
du Département  
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON  
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture  
012-200052090-20240125-DELIB20240108-DE  
Reçu le 30/01/2024

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 25 janvier 2024

Date de convocation : le 19 janvier 2024

Date d'affichage : 19 janvier 2024

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Étaient présents : Monique ALIES - Alain ANGLES – Marc AUGUY - Christophe BERNIE – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bruno CAVAINAC - Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS – Sébastien DAVID - Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean-Luc FARJOU – Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL – Christian LABORIE – Christophe LABORIE – René MOUYSSET – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Dominique ROUQUETTE - Thierry TEULIER – Pierre TIEULIE – Bernard VERDIE

Étaient absents ou excusés : 25 Dont 1 ont donné procuration

Votes Pour : 26
Votes Contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 2024/01/08**

**Avenant convention ACTEE 2 SEQUOIA 2**

**Avenant convention ACTEE 2 SEQUOIA 2**

Monsieur le Président indique que sous l'impulsion de la FNCCR et avec le soutien de fournisseurs d'énergie dits « obligés » (comme EDF), un nouvel Appel à manifestation d'Intérêt, dit « SEQUOIA 2 » a été lancé le 24 février 2021 dans le cadre du programme ACTEE 2.

Ce programme est doté d'un budget de 110 millions d'euros pour soutenir les collectivités afin d'accélérer la transition énergétique et dynamiser ainsi la commande publique.

Ce programme s'inscrit pleinement dans les objectifs du plan de relance et sobriété.

Il vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergie fossiles dans les bâtiments publics en France métropolitaine.

L'objectif de ce programme est double :

- Apporter un financement dédié aux coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités pour les acteurs publics désireux de consommer moins et mieux (mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités).
- Créer des coopérations entre établissements publics agrégateurs d'actions d'efficacité énergétique, en impulsant des dynamiques locales d'efficacité énergétique et bas carbone.

Les lauréats bénéficieront d'un soutien financier, sur les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2023 à hauteur de :

- 50% pour le recrutement d'un économiste de flux.
- 50% pour l'acquisition d'équipements de mesures.
- 50% pour les études énergétiques.
- 50% pour les études d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le projet envisagé porte ainsi sur l'accompagnement à la définition et à la mise en œuvre de programmes de travaux par de l'ingénierie technique et financière.

L'ingénierie technique propre au financement du programme ACTEE 2 porte sur :

- La mise à disposition d'économiste de flux et d'un outil de suivi ;
- L'accès à divers types de prestations
  - o Audits énergétiques du patrimoine bâti ;
  - o Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement de CPE
  - o Maîtrise d'œuvre bâtiment

A l'issue de cet accompagnement technique ; chaque syndicat souhaite également l'apport de solutions de financement opérationnelles nécessaires pour lever les freins à la réalisation de projets de rénovation.

Dans ce cadre, le groupement coordonné par l'AREC Occitanie a été soumis à un dépassement de 10% de demandes de fongibilité. De plus, la région Occitanie a été ajoutée comme membre du groupement pour l'acquisition d'équipement de mesures pour le compte de leurs lycées.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de mise en œuvre de cette démarche
- S'ENGAGE à accompagner les communes ou leurs groupements dans leurs démarches afin d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments publics. Ainsi dès le diagnostic et jusqu'à l'accompagnement en mode projet.
- AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous les documents utiles à la candidature ces programmes et aux programmes suivants.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification.

Du



*[Signature]*



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
S.I.E.D.A.  
E.M. 12000  
12000

Le Président du SIEDA

*[Signature]*  
Sébastien DAVID